

## Action : Motions adoptés

---

### Motion n°1 déposée par la SD 54

« OUMAR peut et doit rester en France »

Oumar Dembélé est un jeune malien de 20 ans. Arrivé en France depuis 4 ans à Nancy. Après avoir perdu toute sa famille au Mali. Il est actuellement en centre de rétention à Metz.

Oumar est un athlète licencié au Nancy Athlétisme Métropole depuis 3 ans dont il est devenu progressivement un membre emblématique :

- Lanceur de poids doué : il s'est qualifié à deux reprises au Championnat de France et a effectué la 6ème meilleure performance française de sa catégorie en 2021.
- **Bénévole** sur de nombreuses manifestations et compétitions organisées par le club
- **Animateur** et encadrant pour les jeunes athlètes du club chaque semaine et les week-ends en compétition

Oumar a également obtenu en juin dernier son **CAP Monteur Installations sanitaires** et poursuit actuellement sa formation en classe de **1ère Bac Professionnel**. Oumar est également en formation pour obtenir son **BAFA et poursuivre son investissement auprès des jeunes du club**.

Oumar fait l'objet d'une OQTF, il est enfermé en centre de rétention à Metz depuis le 14 janvier. Pour avoir refusé un test COVID préalable à son expulsion, il a été condamné le 16 janvier à deux mois de prison avec sursis pour « entrave à son expulsion ».

Aujourd'hui détenu en centre de rétention à Metz, Oumar risque d'être renvoyé au Mali d'un jour à l'autre (le recours de son avocate a été rejeté). Son pays est en crise grave et il n'y connaît plus personne.

Oumar a déclaré « Mes parents sont morts, je suis enfant unique. Je n'ai plus de famille au Mali ? Ma vie est en France, à Nancy ».

Une pétition de soutien lancée le 20 janvier a déjà recueillie 35000 signatures, et mercredi 26 janvier plus de 200 personnes se sont rassemblées devant la Préfecture de Meurthe-et-Moselle pour demander au Préfet de revenir sur sa décision. Mais celui-ci affirme qu'Oumar a présenté un « acte de naissance irrégulier », lequel a pourtant été délivré par le consulat du Mali. Le préfet demande au consulat du Mali de fournir des papiers officiels à Oumar pour peut-être envisager de le laisser sortir du centre de rétention. Vu l'état des relations entre les gouvernements malien et français, Oumar risque d'être expulsé avant que le Mali lui délivre de nouveaux papiers.

**La situation est urgente, Oumar a besoin de notre soutien.**

C'est pourquoi la FSU réunie en congrès à Metz, s'adresse solennellement à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et au ministre de l'Intérieur pour que Oumar reste en France.

*Pour : 503 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; NPPV : 10*

---

### Motion n°3 déposée par la SD 94

**Soutien à la mobilisation des AESH du Val de Marne**

738 euros nets par mois, soit 160 euros de plus que le RSA, pour la plus petite quotité horaire (57% du SMIC) en France : c'est le salaire indécemment des AESH de notre département.

Cette quotité horaire, qui n'est même pas harmonisée avec les deux autres départements de l'académie de Créteil (62%) ne permet pas de couvrir la totalité du temps scolaire dans les écoles, ni même dans les ULIS.

Les PIAL se généralisent non sans résistance, depuis la rentrée, avec jusqu'à 15 écoles ou établissements dans lesquels les collègues sont susceptibles d'intervenir pendant l'année scolaire, saupoudrant ainsi les accompagnements et s'épuisant à la tâche.

Des centaines de notifications MDPH ne sont pas respectées, dans le plus grand mépris de la Loi de 2005 : l'indignation face à la mise en danger de l'intégrité et des apprentissages des élèves en situation de handicap croît dans les familles, les AESH et les équipes enseignantes.

Cela a mené d'ailleurs à la saisine de la Défenseure des droits en septembre 2021 à l'initiative de la FSU 94, dans laquelle nous ont rejoint la CGT Educ'action, Sud Education et la FCPE. La réponse du Défenseur des enfants, adjoint de la Défenseure des droits nous conforte dans notre colère. Le rapport de force doit faire avancer nos revendications pour une véritable école inclusive avec des moyens, de manière urgente !

Les grèves nationales AESH menées au cours de l'année scolaire 2021 ont permis de mobiliser pour porter les revendications principales : statut, augmentation des salaires et abandon des PIAL. La médiatisation de l'indigence des salaires et des conditions de travail encore dégradées par la mutualisation, grandit au fil des mobilisations !

Dans le Val de Marne, l'envoi début novembre d'un avenant scélérat -dans la forme et dans le fond- a définitivement embrasé cette colère, au-delà des audiences départementales et académiques, qui se révélaient n'être que de simples chambres d'enregistrement des mesures managériales, faisant écho au mépris de Blanquer.

Près de 200 AESH réunies en assemblée générale ont alors décidé de ne pas signer cet avenant ; début janvier, la moitié des AESH du département n'avaient pas cédé malgré les menaces institutionnelles de procédure de licenciement. Cela a mené les AESH et les organisations syndicales FSU-CGT-SUD-FO du 94, à voter la grève illimitée à partir du 10 janvier jusqu'à maintenant.

Aussi la SD 94 invite le Congrès National de la FSU à soutenir la mobilisation des AESH :

- En contribuant à la caisse intersyndicale de solidarité avec les AESH du Val de Marne
- En participant aux manifestations à venir, la prochaine étant le mardi 8 février devant le Ministère de l'éducation nationale
- Par tous les moyens d'expression de soutien possibles à cette lutte et celles à venir par toutes et tous les AESH au niveau national
- À avancer fédéralement et concrètement à l'organisation de cortèges spécifiques AESH dans les prochaines mobilisations nationales

Vos expériences locales sont évidemment les bienvenues pour nourrir notre lutte et arracher les revendications des AESH que la FSU et ses syndicats nationaux portent !

*Pour : 507 ; Contre : 1 ; Abstention : 0 ; NPPV : 5 ;*